

RÉVISION Nº 1

DE LA

DDP Nº RFX002627 - Centre national du logement autochtone en milieux URN

Les modifications suivantes, datées du 31 janvier 2024, sont apportées à la DDP n° RFx002627 :

1. Supprimer la section 1.5.1 – Services d'approvisionnement en ligne AchatsCanada, et la remplacer par ce qui suit :

1.5.1 Services d'approvisionnement en ligne Achats Canada

La SCHL publie ses occasions d'approvisionnement sur Achats Canada, le service d'approvisionnement en ligne offert par Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC). Les proposants peuvent accéder aux documents de la DDP et les télécharger directement sur le site Achats Canada, sans avoir de compte SAP Ariba. Ils sont encouragés à s'inscrire pour obtenir un compte SAP Ariba afin de participer à d'autres processus d'approvisionnement menés par les principaux ministères et organismes fédéraux pour lesquels un compte Ariba est obligatoire. La création d'un tel compte n'est pas obligatoire pour la SCHL. Veuillez cliquer sur le lien suivant pour accéder aux documents de la DDP et aux modifications apportées à la DDP:

https://achatscanada.ca/fr/pour-commencer/se-preparer-pour-vendre

Pour recevoir automatiquement les mises à jour ou les révisions de la DDP, veuillez cliquer sur « Suivre cet avis » dans l'avis d'appel d'offres pour le Centre national du logement autochtone en milieux URN, à l'adresse suivante :

https://achatscanada.ca/fr/occasions-de-marche/appels-d-offres/cb-622-55987652

- 2. Supprimer toute la section 2.6.5 Exigences obligatoires relatives à la présentation
- **3. Supprimer la section 2.1.1 Obligations des proposants de suivre les instructions** et la remplacer par ce qui suit :
 - 2.1.1 INSTRUCTIONS DONNÉES AUX PROPOSANTS POUR LA PRÉSENTATION D'UNE PROPOSITION
 - a) Obligations des proposants de suivre les instructions

Les proposants doivent structurer leurs propositions conformément aux instructions données dans la présente DDP. Lorsque des informations sont demandées dans la présente DDP, toute réponse à cette demande dans la proposition doit renvoyer aux numéros des paragraphes applicables de la DDP.

b) Exigences obligatoires de présentation

Chaque proposition doit être dûment préparée et comprendre ce qui suit :



- 1) FORMULAIRE SUR LES EXIGENCES DE PRÉSENTATION (ANNEXE A) (y compris le QUESTIONNAIRE SUR LES MESURES DE CONTRÔLE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ET DE SÉCURITÉ qui se trouve à l'appendice 1 de l'annexe A et qui doit avoir été dûment rempli)
- 2) DEVIS ESTIMATIF (ANNEXE B) (rempli selon les instructions fournies à l'annexe B)
- 3) RÉPONSE À L'ÉNONCÉ DES TRAVAUX AINSI QU'AUX EXIGENCES OBLIGATOIRES ET AUX CRITÈRES COTÉS (ANNEXE)

Les propositions doivent comprendre un texte suffisamment détaillé sur la manière dont les proposants entendent traiter les éléments livrables de l'énoncé des travaux figurant dans la partie I de l'annexe C. Ce faisant, les proposants doivent s'assurer que leur proposition démontre clairement leur capacité à répondre à chacun des critères obligatoires. Pour faciliter l'évaluation de leur proposition, les proposants doivent remplir et inclure dans leur proposition le Tableau des critères obligatoires, tel qu'il figure au tableau 7 de la partie II de l'annexe C du document de la DDP. Les proposants doivent aussi indiquer clairement dans leur proposition comment ils répondent à chacun des critères cotés en décrivant clairement les éléments qui sont pertinents pour l'évaluation de chacun de ces critères.

4. Supprimer le tableau 8 – Critères cotés et le remplacer par le tableau ci-dessous, dans lequel les critères R1 et R3 ont été modifiés.

Tableau 8 - Critères cotés

N°	Catégorie	Description des critères cotés	Total de points possibles	Pondération, le cas échéant
Critère coté 1	Vision, mandat et portée	Capacité confirmée d'harmoniser la vision, le mandat, la portée et les activités avec le Cadre de la stratégie sur le logement des Autochtones en milieux URN	10	10 %
Critère coté 2	Structure, gouvernance et représentation de l'organisation	Représentation confirmée au sein de la structure de gouvernance proposée	10	5 %
Critère coté 3	Configuration organisationnelle et prestation de services	Fournir des plans opérationnels détaillés pour le Centre Résumé de la composition du personnel à temps plein (ETP – équivalent temps plein)	10	15 %



				cmhc.ca
		annuellement durant les sept années		
Critère coté 4	Affectation et méthodologie du financement du programme	Fournir une méthode d'affectation et un plan solides pour l'administration du financement	10	20 %
Critère coté 5	Partenariat et mobilisation des parties prenantes	Avoir démontré qu'il existe ou qu'il est prévu d'établir un éventail de relations clés entre les secteurs, les régions et les identités.	10	5 %
		Connaissance confirmée des programmes et des services de logement de tous les ordres de gouvernement afin de créer des logements abordables pour les Autochtones en milieux URN.		
Critère coté 6	Exigences en matière de rapports	Plan pour répondre aux exigences en matière de rapports	10	5 %
Critère coté 7	Capacité et expertise du proposant	Expertise confirmée dans les activités liées au logement et aux services (construction, financement, souscription, TI, gestion des risques, services juridiques, financement de l'habitation, planification, exécution, administration, gestion de portefeuille et systèmes de gestion de projet, et capacité d'analyser, de raisonner et de travailler dans des cadres complexes) dans le domaine du logement ou dans le cadre de partenariats avec des tiers.	10	15 %
		Expertise confirmée dans la fourniture du financement à l'interne ou par l'entremise de partenariats avec des tiers.		
		Les biographies du proposant et de l'équipe (y compris les CV)		



cmhc.ca doivent démontrer que le proposant a la capacité nécessaire (ou un partenariat avec des tiers possédant l'expertise nécessaire). Cette preuve doit être démontrée au moyen d'exemples de plans de travail antérieurs ou d'un plan d'acquisition d'expertise pour la réalisation de ces activités. Critère État de préparation Proposition solide qui atteint les 10 20 % activités visées par l'énoncé des coté 8 ou plan de préparation travaux dans les délais prévus au cours des sept années du financement. 10 5 % Critère Exigences techniques Selon la conception que vous coté 9 proposez pour le Centre, démontrez que vous serez en mesure de fournir une solution techniquement viable qui est sûre et résiliente.

5. Supprimer l'ANNEXE B – DEVIS ESTIMATIF et la remplacer par ce qui suit :

ANNEXE B – DEVIS ESTIMATIF

1.0 Directives à suivre pour remplir le devis estimatif

Les tarifs proposés doivent être en dollars canadiens et exclure toutes les taxes.

2.0 Renseignements sur les prix

Les renseignements sur les prix seront évalués lors de l'examen des propositions et du classement des proposants. Toute information inexacte, trompeuse ou incomplète, y compris des tarifs modifiés ou retirés, pourrait nuire à l'examen ou au classement des proposants par la SCHL ou affecter sa décision de conclure une entente avec le proposant pour les livrables.

3.0 Comment déterminer les prix

Les proposants doivent présenter un modèle de tarification pour une période de sept ans en se fondant sur la prestation des services et des livrables décrits aux sections 5 et 6 de la partie I de l'annexe C – Énoncé des travaux. Le total du tableau de tarification est calculé en additionnant les frais annuels pour chacune des années 1 à 7.



Les coûts de démarrage doivent se refléter dans les frais annuels de l'année durant laquelle ils seront engagés.

4.0 Tableau de tarification

Pour la prestation des services et la réalisation des livrables décrits à l'ANNEXE C – Énoncé des travaux, les proposants devront indiquer leurs droits (**définis comme étant le financement d'exploitation**) comme le montre le tableau 5 ci-dessous. Les services et les livrables comprennent les activités énumérées dans la définition du financement d'exploitation au paragraphe 1.0 Définitions de l'Énoncé des travaux ci-dessous.

Tableau 5 – Livrables de l'Énoncé des travaux

N°	Année	Frais annuels en \$ CA (excluant les taxes applicables) Pour les services d'exploitation du Centre national du logement autochtone en milieux URN, conformément aux sections 3.0 et 4.0 de l'annexe B – Devis estimatif
1	Année 1	
2	Année 2	
3	Année 3	
4	Année 4	
5	Année 5	
6	Année 6	
7	Année 7	
TOTAL		

5.0 Services à valeur ajoutée ou livrables facultatifs

Le Centre national peut utiliser le financement d'exploitation pour :

- (i) l'offre de formation dans les domaines de la construction,
- (ii) l'entretien, la gestion de portefeuille et d'autres activités conformément au paragraphe 4.3 de l'Énoncé des travaux;



- (iii) la coordination des services et des ressources;
- iv) le développement des capacités, la recherche et la collecte de données.

On invite les proposants à indiquer toute autre activité importante qui, selon eux, ferait progresser la vision et les objectifs du Centre.

Pour les autres services à valeur ajoutée ou livrables facultatifs offerts par le proposant, les droits applicables (définis comme étant le financement d'exploitation) doivent être indiqués dans le Tableau 6 – Livrables facultatifs ci-dessous.

Le tableau des livrables facultatifs ne sera <u>PAS</u> pris en compte dans l'évaluation de la tarification des propositions. Les livrables facultatifs pourraient être évalués dans le cadre des critères cotés pertinents (p. ex., R1, R3, R4, R5 et R8). Les livrables facultatifs sont fournis à titre de référence seulement dans l'éventualité où un proposant est sélectionné pour passer à l'étape de la négociation de l'entente de service.

Tableau 6 - Livrables facultatifs

N°	Année	Description des services à valeur ajoutée	Frais annuels en \$ CA (excluant les taxes applicables)
1	Année 1		
2	Année 2		
3	Année 3		
4	Année 4		
5	Année 5		
6	Année 6		
7	Année 7		
TOTAL			